

Programme

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art dans le cadre de l'aménagement de la place de la Cavée

1. OBJET

La Ville de Fontenay-aux-Roses lance un mapa restreint auprès des artistes ou collectifs d'artistes pour la réalisation d'une œuvre d'art originale et pérenne, installée dans l'espace public.

L'œuvre est destinée à accompagner l'aménagement de la place de la Cavée qui comprend notamment la réalisation d'un bassin et cascade d'eau. Cette œuvre qui sera positionnée au niveau du futur bassin doit incarner le symbole, de l'atome d'hydrogène.

Cette représentation symbolise une partie importante de l'histoire de Fontenay-aux-Roses, la première pile atomique mondiale appelée Zoé ayant été créée à Fontenay-aux-Roses.

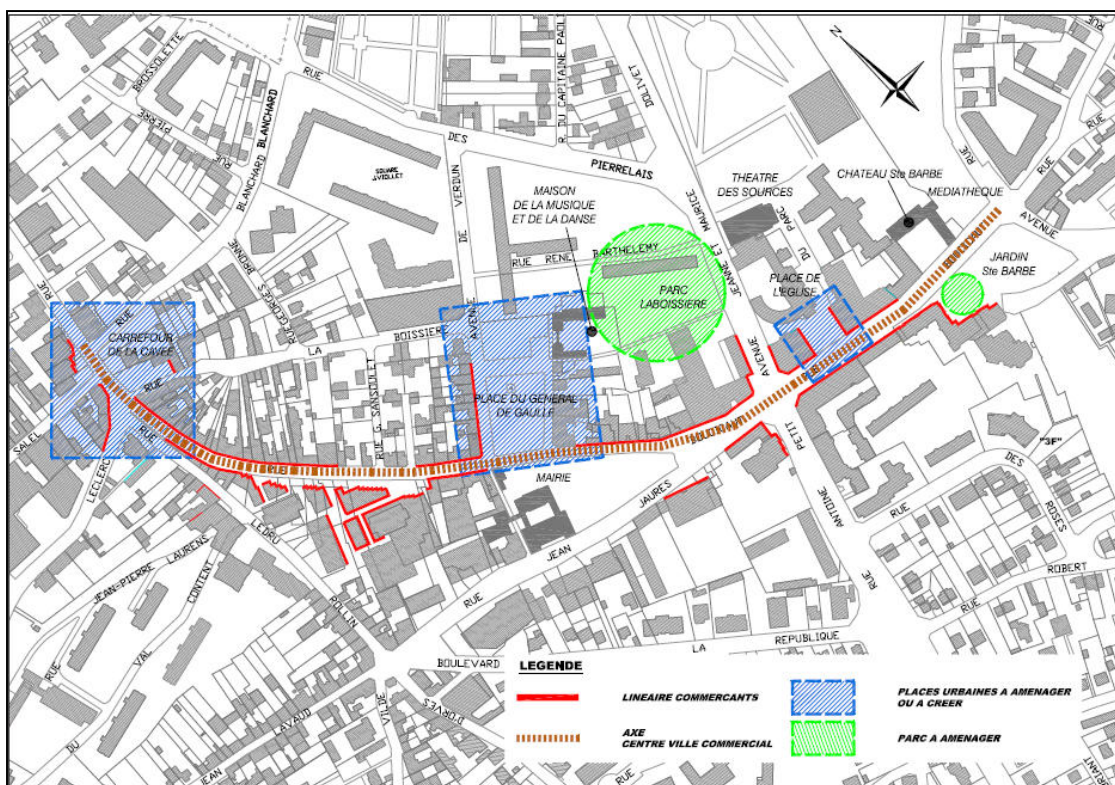
La commande inclut la conception, la réalisation et l'installation de l'œuvre dans l'espace public.

2. CONTEXTE DU PROJET

La Ville de Fontenay-aux-Roses s'est engagée dans un plan global d'aménagement et de redynamisation de son centre-ville.

Cette ambition s'articule autour d'une requalification de l'axe commerçant principal de la ville, la rue Boucicaut, et consiste à réaménager les trois places majeures : la place de l'Eglise dont les travaux sont finalisés, la place de La Cavée et la place du Général de Gaulle.

Comme la Place de l'Eglise, la Place de la Cavée constitue un seuil urbain, marquant l'entrée dans le Centre-Ville, depuis le Nord-Ouest.



Périmètre du centre-ville comprenant le carrefour de la Cavée, la place du Général de Gaulle et la place de l'Eglise

3. LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE

Le projet d'aménagement de la place de la Cavée est un projet de qualité transformant le carrefour de la Cavée en une véritable place urbaine afin de marquer son entrée en centre-ville et redynamiser le commerce.

La future place dont les travaux débuteront à la fin de l'année 2018 permettra d'améliorer et sécuriser les cheminements piétons par des trottoirs larges et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

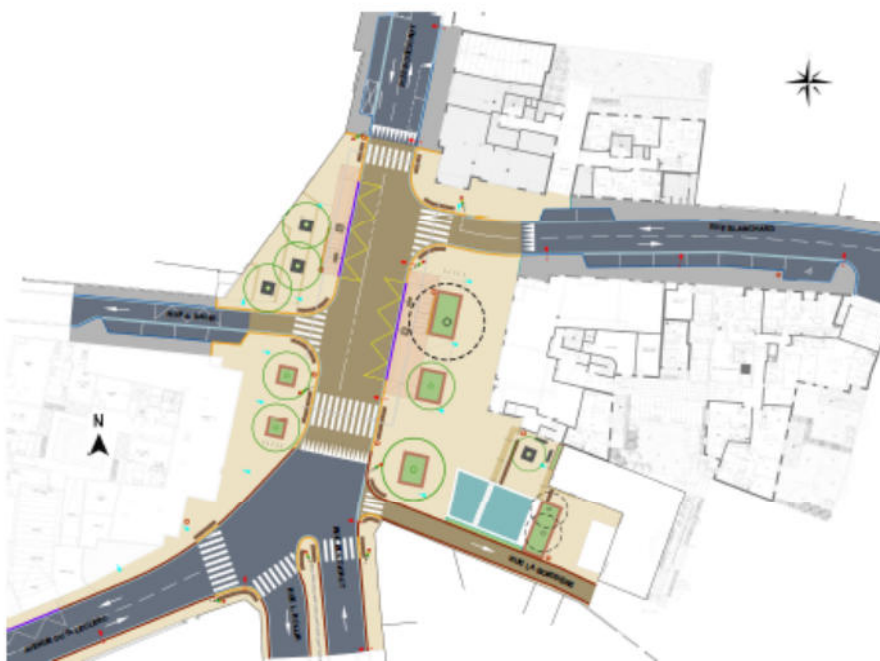
Ce projet s'articule au sein d'un carrefour formé par un axe principal, la rue Boucicaut qui relie la Ville à Châtillon par le Nord et le centre-ville par le Sud. Ce carrefour. Il est également connecté par plusieurs rues transversales.



3.1. Parti pris d'aménagement

La place s'intègre également dans un nouvel environnement délimité par de nouvelles opérations immobilières. Au pied de celle-ci de nombreux commerces vont renforcer l'attractivité des lieux.

PLAN MASSE



				PLAN MASSE							
DATE	OBJET	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET	PROJET
2023	AMENAGEMENT	PLAQUE	PLAQUE	PLAQUE	PLAQUE	PLAQUE	PLAQUE	PLAQUE	PLAQUE	PLAQUE	PLAQUE

La voirie

Un plateau est mis en évidence pour assurer une meilleure visibilité des piétons en traversée de la rue Boucicaut. Ses dimensions généreuses renforcent l'identification d'une place.

Les espaces piétons

Une place prépondérante a été mise en œuvre pour assurer une fluidité et un confort optimal pour les piétons. Les pieds de façades commerçants sont libres de tout obstacle. Les fonctionnalités liées au transport en commun sont bien distinctes.

Les places de stationnement reconfigurées dans le sous-sol d'un futur bâtiment libèrent de l'espace pour mettre en scène l'espace de la fontaine.

Les matériaux principaux sont :

- Les enrobés de voirie
- Le béton pour le plateau
- Une pierre calcaire marbrière (type comblanchien, Kanfanar...) pour les trottoirs

La palette végétale est constituée des :

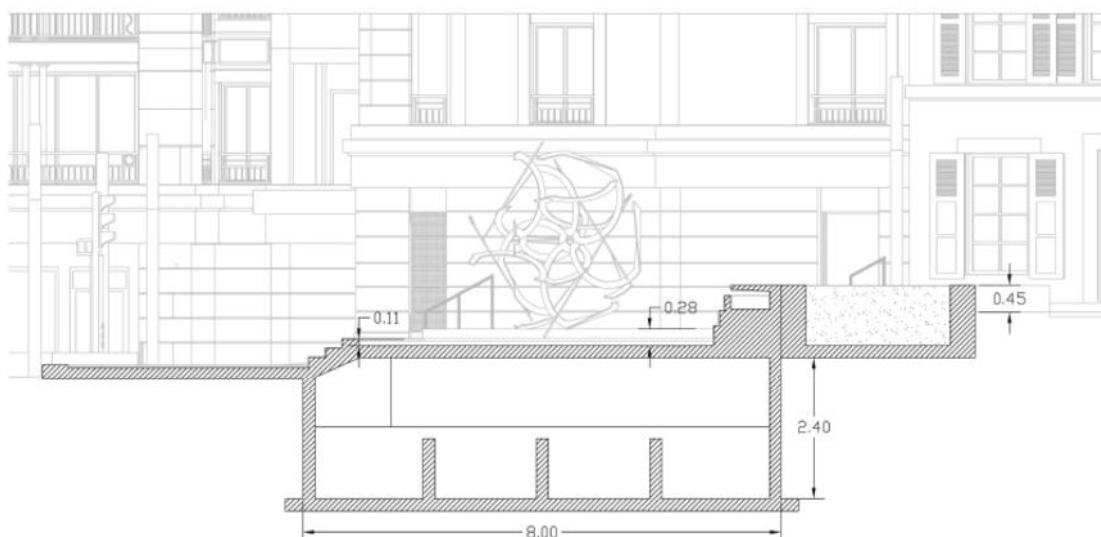
- Arbres de hautes tiges : érable, frêne à fleurs, chêne
- Massifs arbustifs (h : 50 cm) : graminées, couvre sols

3.2. La fontaine

La fontaine trouve sa place au pied de la terrasse du restaurant limité par la rue de la Boissière. Le principe général est d'utiliser le dénivelé de la place au profit de la mise en scène de chutes d'eaux et d'un ruissellement. La fontaine est constituée de deux bassins de profondeur différente (20 cm et 5 cm) Le fond est constitué de granit sombre. Le local technique est réalisé sous l'ouvrage contenant le réservoir et tous les équipements de fontainerie. La sculpture vient prendre place sur le bassin supérieur.

LA FONTAINERIE

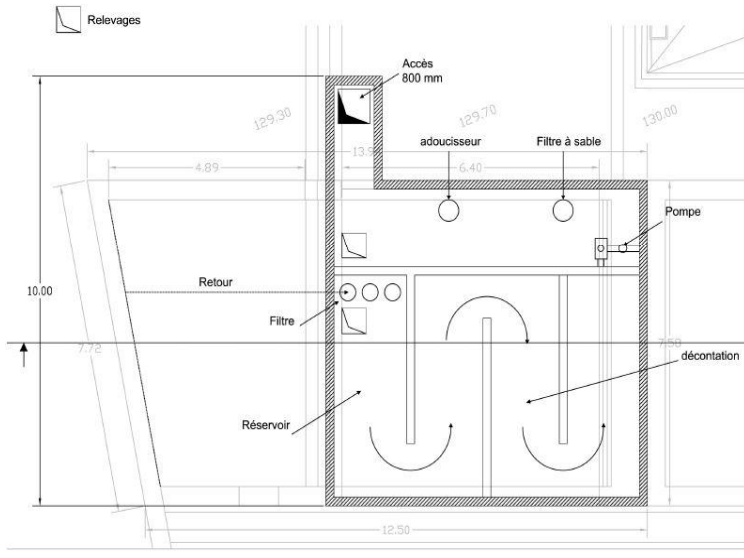
Coupe de principe



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA CAVÉE				LA FONTAINERIE									
PROJETEUR	PLAT/PAV	VERRE/PAV	PLAQUE	ÉTAGE	VERRE/PAV	PROJ.	ÉCHELLE	DATE	PROJ.				
STUDIO NEMO	BAIT	CODRA	Auréli	LES FONTAINIERS DE PARIS	STUDIO NEMO	BAIT	PC	AP	10	04.04.2014	1:50	10/04/2014	A

LA FONTAINERIE

Plan de principe



La fontaine en projet propose de haut en bas 5 séquences d'animation hydraulique :

- en haut, adossé à la jardinière un bassin supérieur encastéré se déverse selon une lame d'eau de 20 mm de hauteur sur toute sa longueur avec un débit : 120 m³/h,

- juste en dessous une surface minérale inclinée et pourvue reliefs saillants anime l'eau qui blanchit et produit des écumes, on peut parler d'une cascade,

- le bassin dit « amont » reçoit cette eau où elle se calme et se présente avec une petite profondeur ; le fond minéral reste visible et riche et sur ce bassin est érigée une sculpture pouvant évoquer à la fois l'eau et les sciences,

- ce bassin conventionnel déverse en cascade sur des marches synchronisées à celles où marchent les passants, juste à côté et dans leur prolongement,

- le bassin dit « aval » possède une riche surface et reçoit l'eau sous une très faible épaisseur ; elle le traverse en empruntant des chemins engravés pour s'enfourner et retourner au réservoir.

Le mouvement décrit s'opère à partir d'un réservoir enterré sous le bassin amont servi par un local technique confortable et d'accès aisé, éclairé, ventilé et assaini où l'on trouve le dispositif de remplissage et de compensation, le tableau de commande électrique, un adoucisseur, un filtre à sable qui complète le travail initial des sacs filtre placés sous la canalisation de retour issus du bassin aval. La pompe d'animation, (puissance : 4kW) de type immergé pour fosse sèche (ne craignant pas l'inondation...) aspire au-travers d'une crépine inox et refoule dans le bassin supérieur grâce à deux ralentisseurs en inox.

Le réservoir offre à l'eau un long parcours entre la filtration et l'aspiration afin d'assurer une décontation naturelle.

L'eau de la fontaine est traitée grâce à un procédé naturel sans produit chimique.

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA CAVÉE				LA FONTAINERIE						
ÉMETTEUR	FAIT PAR	VÉRIFIÉ PAR	PHASE	N° PIÈCE	NOM PIÈCE	INDICE	ÉCHELLE	DATE	INDICE	
STUDIO NEMO	AD	PC	AVP	15	15-P04-028	02	1/100A	13/03/2018	A	

19

AMBIANCES URBAINES



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA CAVÉE				AMBIANCES URBAINES						
ÉMETTEUR	FAIT PAR	VÉRIFIÉ PAR	PHASE	N° PIÈCE	NOM PIÈCE	INDICE	ÉCHELLE	DATE	INDICE	
STUDIO NEMO	PC	PC	AVP	15	15-P04-028	02	-	13/03/2018	A	

28

AMBIANCES URBAINES



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA CAVÉE						AMBIANCES URBAINES									
						EMETTEUR	FAIT FAI	VERBIF FAI	PHASE	N° PROJ	NOM PROJ	PROJ	ECHELLE	DATE	INDEX
STUDIO NEMO						STUDIO NEMO	PC	PC	AVP	16	16-PL-AMB	1612	-	1/800000	A

AMBIANCES URBAINES



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA CAVÉE						AMBIANCES URBAINES									
						EMETTEUR	FAIT FAI	VERBIF FAI	PHASE	N° PROJ	NOM PROJ	PROJ	ECHELLE	DATE	INDEX
STUDIO NEMO						STUDIO NEMO	PC	PC	AVP	16	16-PL-AMB	1612	-	1/800000	A

NB : La sculpture sur les images sert à indiquer l'emplacement approximatif de la future œuvre. La forme, la couleur et plus généralement le style ne sont pas contractuels.

3.3. Contraintes techniques

Cette sculpture devra :

- Etre métallique et insensible à l'eau et au vent
- Etre limitée dans une enveloppe de 2mx2mx2m à partir de 0.50m au-dessus de la plateforme de fixation
- Etre fixée sur une platine dont l'assise fait partie de la fontaine
- Etre limitée en poids. La charge admissible est évaluée à 500 kg
- Recevoir un éclairage à base de LED étanche à l'eau.

Il est rappelé que si les contraintes techniques ne seraient pas respectées en phase 2, l'offre du candidat serait écartée, mais l'indemnité ne serait pas perçue.

4. PRÉSENTATION DU PROJET ARTISTIQUE

L'artiste devra concevoir la réalisation d'une œuvre sur le site choisi, dans le respect des contraintes indiquées et de l'enveloppe budgétaire allouée.

4.1. Lieu d'intervention

Le futur bassin de la place de la Cavée aménagée.

4.2. Programme artistique

L'œuvre doit s'intégrer dans le paysage, et correspondre une proposition symbolique de l'atome d'hydrogène. L'œuvre proposée a pour objectifs de :

- Créer un signal dans l'espace urbain et paysager du site
- Sensibiliser les habitants à la symbolique et à l'histoire de Fontenay-aux-Roses
- S'inscrire dans une démarche innovante et contemporaine

Le domaine artistique est la sculpture par la réalisation d'une ou plusieurs pièces en volume, constituant un même ensemble. Le principe retenu est celui de l'interaction de l'œuvre avec son environnement.

Cette œuvre sera fixe et permettra des effets liés aux éléments du contexte urbain et en particulier jouer avec l'eau du bassin. Elle devra être une création originale et deviendra la propriété, tous droits cédés, de la Ville de Fontenay-aux-Roses. Au moment de l'achèvement, la pose d'un cartel durable indiquant l'auteur, le titre de l'intervention et sa date sera prévu.

4.3. Programme technique

La forme de l'œuvre doit symboliser l'atome d'hydrogène. L'utilisation du métal étant privilégié. La position exacte de l'œuvre sera déterminée en concertation avec l'artiste, le maître d'œuvre du projet d'aménagement de la place et le fontainier.

L'artiste doit tenir compte dans sa conception, des conditions climatiques et le choix des matériaux doit être fait dans le respect de la réglementation en vigueur et de l'environnement du site.

S'agissant de l'installation d'une œuvre d'art au sein de l'espace public, celle-ci doit être compatible avec les différents usages des habitants (présence de commerces et d'habitations à proximité, cheminements...). Elle ne doit représenter aucun danger pour le public et notamment pour les enfants (solidité des éléments, pas d'éléments contendants, prise au vent, résistance au vandalisme...) et démontable.

L'attention de l'artiste est attirée sur son obligation, de ne pas contrevenir aux normes, règles ou recommandations officielles en vigueur ; notamment l'ensemble des normes françaises éditées par l'AFNOR, les dispositions applicables pour l'accessibilité aux personnes handicapées, le code du travail (hygiène, sécurité et conditions de travail), le règlement sanitaire départemental, etc.

L'espace du bassin est accessible par des véhicules motorisés transportant des objets lourds et volumineux. Le recours à une grue peut être envisagé en fonction de l'œuvre.

Il est demandé à l'artiste de rédiger une note technique d'installation de l'œuvre d'art ; Il devra être fait mention, dans cette note, des conditions et des coûts de maintenance et d'entretien. L'entretien courant de l'œuvre devra être simple et n'imposer aucun coût prohibitif ni aucune difficulté particulière. La ville sera donc vigilante sur le choix des matériaux, leur pérennité (la tenue aux UV, à l'humidité, etc.) et les conditions de son entretien.

En phase de conception et d'exécution, les plans devront être visés par un bureau d'étude technique et une note de calcul et descentes de charges devra être fournie. Une fois l'œuvre exécutée, l'avis d'un bureau de contrôle pourra être demandé par la Ville.

5. DUREE ET PLANNING PREVISIONNEL

La durée du contrat est de 12 mois à compter de la notification.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 24 septembre 2018 : lancement de la consultation pour la candidature
- 24 octobre 2018 : date limite de remise des candidatures
- Semaine 45-46 : réunion du comité de sélection et choix des 3 candidatures retenues
- 7 janvier 2019 (date estimative) : date limite de réception des 3 offres (phase 2)
- Pendant 1 mois environ : Etudes techniques de l'œuvre par les services compétents et présentation des trois projets au public qui pourront faire des remarques dans un recueil prévue à cet effet.
- Comité de sélection prévu à la mi-février et auditions éventuelles, puis sélection du lauréat
- Fin février à mai 2019 : ajustement du projet et exécution
- Fin mai 2019 : installation
- Juin 2019 : Inauguration de l'œuvre. Le souhait de la municipalité est d'inaugurer l'œuvre en même temps que l'ilot de la place concerné.

6. MONTANTS

Montant de l'œuvre :

Montant alloué pour la conception et la réalisation de l'œuvre est de 50 000 € HT et n'inclut pas les frais annexes pris en charge par la ville (transport, installation et main d'œuvre).

Montant de l'indemnité pour les non retenus :

Montant de l'indemnité pour les deux candidats non retenus à l'issue de la phase offre : 1 000 € TTC. Cette somme sera perçue sous couvert du respect des contraintes techniques.

7. NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS EN PHASE OFFRE

Au terme de l'appel public à la concurrence, un nombre maximum de 3 candidats sera retenu pour remettre une offre.